

COUVERTURE AMBULANCIÈRE RÉGIONALE : BONIFICATION DES SERVICES AMBULANCIERS

Pour bonifier l'accès aux services préhospitaliers d'urgence des régions du Québec, le gouvernement du Québec a revu la couverture ambulancière de quatorze zones dans neuf régions. Les changements ont été déterminés selon le processus d'évaluation et d'analyse officiel.

Zones	Modifications	Coût
01 - 103 – Matane	Transformation de l'horaire de faction en horaire à l'heure 24h/7j (8 760 heures en faction en 8 760 heures à l'heure)	935 568 \$
01 - 341 – Notre-Dame-du-Lac	Transformation de l'horaire de faction en horaire à l'heure 24h/7j (8 760 heures en faction en 8 760 heures à l'heure)	935 568 \$
02 - 212 – Lac-Bouchette	Transformation de l'horaire CoreFlex en 8 760 heures à l'heure	628 647 \$
03 - 350 – Québec	Ajout 12 410 heures de service	2 692 722 \$
04 - 402 – Saint-Tite	Transformation de l'horaire de faction en horaire à l'heure 24h/7j (8 760 heures en faction en 8 760 heures à l'heure)	935 568 \$
05 - 501 – Sherbrooke	Ajout 8 213 heures de service	1 781 948 \$
05 - 507 – Coaticook	Ajout de 3 212 heures pour la transformation de l'horaire CoreFlex	977 610 \$
07 - 740 – Gatineau	Ajout permanent de 4 380 heures de service	950 372 \$
12 - 323 – Saint-Jean-Port-Joli	Transformation de l'horaire de faction en horaire à l'heure 24h/7j (8 760 heures en faction en 8 760 heures à l'heure)	935 568 \$
15 - 628 – Sainte-Adèle	Ajout permanent de 416 heures de service	90 512 \$
16 - 663 – Huntingdon	Transformation de l'horaire de faction en horaire à l'heure 24h/7j (8 760 heures en faction en 8 760 heures à l'heure)	935 568 \$
16 - 675 – Sorel	Ajout de 2 281 heures de service	494 931 \$
16 - 679 – Granby	Ajout de 2 920 heures de service	633 582 \$
16 - 683 – Cowansville	Ajout de 1 044 heures de service	228 615 \$

Horaire à l'heure : signifie que les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) sont déployés stratégiquement sur le territoire pour répondre aux affectations urgentes ou non urgentes durant leur quart de travail.

Horaire de faction : signifie que les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) travaillent sur appel, 24 heures sur 24, et ce, 7 jours sur 14. Ceux-ci doivent répondre aux affectations urgentes ou non urgentes, peu importe l'heure (jour, soir, nuit), et sont habituellement en attente de recevoir une affectation à leur domicile.

Horaire CoreFlex : inclut typiquement les trois composantes suivantes :

1. Une portion d'horaire à l'heure où les TAP sont présents physiquement dans le véhicule ambulancier ou au point de service;
2. Une portion en horaire de faction;
3. Une portion en repos.